

6.6

Placements

6.6 PLACEMENTS

6.6.1 Visas de prospectus

6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Portefeuille Méritage actions canadiennes	30 août 2013	Québec
Portefeuille Méritage actions mondiales		- Colombie-Britannique
Portefeuille Méritage Croissance		- Alberta
Portefeuille Méritage Actions		- Saskatchewan
Portefeuille Méritage revenu Conservateur		- Manitoba
Portefeuille Méritage revenu Modéré		- Ontario
Portefeuille Méritage revenu Équilibré		- Nouveau-Brunswick
Portefeuille Méritage revenu Croissance		- Nouvelle-Écosse
Portefeuille Méritage revenu Actions		- Île-du-Prince-Édouard
Portefeuille Méritage revenu fixe diversifié		- Terre-Neuve et Labrador
		- Territoires de Nord-Ouest
		- Yukon
		- Nunavut
Fonds à revenu élevé à taux variable d'ING	29 août 2013	Ontario
Fonds du marché monétaire canadien Mackenzie	29 août 2013	Ontario
Fonds canadien d'obligations Mackenzie		
Fonds de revenu à court terme canadien Mackenzie		
Fonds d'obligations de sociétés Mackenzie		
Fonds de revenu à taux variable Mackenzie		
Fonds mondial d'obligations Mackenzie		
Fonds d'obligations de sociétés nord-américaines Mackenzie		
Fonds d'obligations à rendement réel Mackenzie		
Fonds d'obligations stratégique Mackenzie		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds équilibré toutes capitalisations canadiennes Mackenzie		
Fonds équilibré canadien de croissance Mackenzie		
Fonds équilibré grandes capitalisations canadiennes Mackenzie		
Fonds canadien équilibré Mackenzie Cundill		
Fonds mondial équilibré diversifié Mackenzie		
Fonds mondial de revenu diversifié Mackenzie		
Fonds de revenu Mackenzie		
Fonds canadien équilibré Mackenzie Ivy		
Fonds mondial équilibré Mackenzie Ivy		
Fonds de revenu stratégique Mackenzie		
Fonds de dividendes toutes capitalisations canadiennes Mackenzie		
Fonds de valeur toutes capitalisations canadiennes Mackenzie		
Fonds concentré d'actions canadiennes Mackenzie		
Fonds canadien de croissance Mackenzie		
Fonds de dividendes et de croissance grandes capitalisations canadiennes Mackenzie		
Fonds de dividendes grandes capitalisations canadiennes Mackenzie		
Fonds de croissance grandes capitalisations canadiennes Mackenzie		
Fonds de valeur petites capitalisations canadiennes Mackenzie		
Fonds canadien sécurité Mackenzie Cundill		
Catégorie Mackenzie Équilibré toutes capitalisations canadiennes		
Catégorie Mackenzie Dividendes toutes capitalisations		
Catégorie Mackenzie Dividendes toutes capitalisations canadiennes		
Catégorie Mackenzie Valeur toutes		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
capitalisations canadiennes		
Catégorie Mackenzie Dividendes grandes capitalisations canadiennes		
Catégorie Mackenzie Valeur petites capitalisations canadiennes		
Catégorie Mackenzie Cundill Canadien sécurité		
Catégorie Mackenzie Cundill Américain		
Catégorie Mackenzie Croissance américaine		
Catégorie Mackenzie Grandes capitalisations américaines		
Catégorie Mackenzie Croissance moyennes capitalisations américaines		
Catégorie Mackenzie Croissance moyennes capitalisations américaines – Devises neutres		
Catégorie Mackenzie Cundill Marchés émergents Catégorie Mackenzie Cundill Renaissance		
Catégorie Mackenzie Cundill Valeur		
Catégorie Mackenzie Marchés émergents		
Catégorie Mackenzie Concentré d'actions mondiales		
Catégorie Mackenzie Mondial d'actions diversifié		
Catégorie Mackenzie Croissance mondiale		
Catégorie Mackenzie Croissance de petites capitalisations mondiales		
Catégorie Mackenzie International de croissance		
Fonds de croissance Mackenzie		
Fonds canadien Mackenzie Ivy		
Fonds de croissance grandes capitalisations américaines Mackenzie		
Fonds renaissance Mackenzie Cundill		
Fonds de valeur Mackenzie Cundill		
Fonds d'actions diversifié Mackenzie		
Fonds de stratégie de l'actif mondiale		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Mackenzie		
Fonds concentré d'actions mondiales Mackenzie		
Fonds mondial de dividendes Mackenzie		
Fonds de croissance de petites capitalisations mondiales Mackenzie		
Fonds international de croissance Mackenzie		
Fonds d'actions étrangères Mackenzie Ivy		
Fonds de ressources canadiennes Mackenzie		
Portefeuille équilibré Symétrie		
Portefeuille revenu prudent Symétrie		
Portefeuille prudent Symétrie		
Portefeuille revenu fixe Symétrie		
Portefeuille croissance Symétrie		
Portefeuille croissance modérée Symétrie		
Catégorie Mackenzie Ivy Européen		
Catégorie Mackenzie Ivy Actions étrangères		
Catégorie Mackenzie Ivy Actions étrangères – Devises neutres		
Catégorie Mackenzie Mondial de ressources		
Catégorie Mackenzie Lingot d'or		
Catégorie Mackenzie Métaux précieux		
Catégorie Portefeuille équilibré Symétrie		
Catégorie Portefeuille revenu prudent Symétrie		
Catégorie Portefeuille prudent Symétrie		
Catégorie Portefeuille actions Symétrie		
Catégorie Portefeuille croissance Symétrie		
Catégorie Portefeuille croissance modérée Symétrie		
Fonds équilibré de premier ordre Excel	29 août 2013	Ontario
Fonds G5 20 2038 T4 CI	29 août 2013	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Jayden Resources Inc.	30 août 2013	Colombie-Britannique
Maple Leaf 2013 Oil & Gas Income Limited Partnership	30 août 2013	Colombie-Britannique

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes de base (<i>auparavant, Fiera Sceptre Fonds d'actions canadiennes de base</i>)	30 août 2013	Québec
Fiera Capital Fonds d'actions américaines (<i>auparavant, Fiera Sceptre Fonds d'actions américaines</i>)		- Colombie-Britannique
		- Alberta
		- Saskatchewan
		- Manitoba
		- Ontario
Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes à forte capitalisation (<i>auparavant, Fiera Sceptre Fonds d'actions canadiennes à forte capitalisation</i>)		- Nouveau-Brunswick
		- Nouvelle-Écosse
		- Île-du-Prince-Édouard
		- Terre-Neuve et Labrador
		- Territoires de Nord-Ouest
		- Yukon
		- Nunavut
Fiera Capital Fonds du marché monétaire (<i>auparavant, Fiera Sceptre Fonds du marché monétaire</i>)	30 août 2013	Québec
Fiera Capital Fonds d'obligations (<i>auparavant, Fiera Sceptre Fonds d'obligations</i>)		- Colombie-Britannique
		- Alberta
		- Saskatchewan
		- Manitoba
		- Ontario
Fiera Capital Fonds équilibré (<i>auparavant, Fiera Sceptre Fonds équilibré</i>)		- Nouveau-Brunswick
		- Nouvelle-Écosse
		- Île-du-Prince-Édouard
Fiera Capital Fonds de revenu élevé		- Terre-Neuve et Labrador

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
<p>(auparavant, Fiera Sceptre Fonds de revenu élevé)</p> <p>Fiera Capital Fonds d'actions canadiennes (auparavant, Fiera Sceptre Fonds d'actions canadiennes)</p> <p>Fiera Capital Fonds d'actions de croissance (auparavant, Fiera Sceptre Fonds d'actions de croissance)</p> <p>Fiera Capital Fonds d'actions mondiales (auparavant, Fiera Sceptre Fonds d'actions mondiales)</p>		<ul style="list-style-type: none"> - Territoires de Nord-Ouest - Yukon - Nunavut
Fonds de revenu actions Palos	29 août 2013	Québec <ul style="list-style-type: none"> - Colombie-Britannique - Alberta - Saskatchewan - Manitoba - Ontario - Nouveau-Brunswick - Nouvelle-Écosse - Île-du-Prince-Édouard - Terre-Neuve et Labrador
BMG BullionFund BMG Gold BullionFund BMG Gold Advantage Return BullionFund	3 septembre 2013	Ontario
Choice Properties Real Estate Investment Trust	3 septembre 2013	Ontario
FNB Horizons Indice S&P/TSX plafonné énergie FNB Horizons Indice S&P/TSX plafonné finance FNB Horizons Indice S&P/TSX 60MC FNB Horizons Indice S&P 500®1	30 août 2013	Ontario
Fonds croissance mondial MFS Sun Life (auparavant Fonds croissance mondial MFS McLean Budden Sun Life) Fonds valeur mondial MFS Sun Life (auparavant Fonds valeur mondial MFS McLean Budden Sun Life) Fonds croissance américain MFS Sun Life (auparavant Fonds croissance américain	3 septembre 2013	Ontario

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
<i>MFS McLean Budden Sun Life)</i>		
Fonds valeur américain MFS Sun Life (auparavant Fonds valeur américain MFS McLean Budden Sun Life)		
Fonds croissance international MFS Sun Life (auparavant Fonds croissance international MFS McLean Budden Sun Life)		
Fonds valeur international MFS Sun Life (auparavant Fonds valeur international MFS McLean Budden Sun Life)		
Fonds marchés émergents Schroder Sun Life (auparavant Fonds marchés émergents Tradewinds Sun Life)		
Fonds mondial de rendement global MFS Sun Life (auparavant Fonds mondial de rendement global MFS McLean Budden Sun Life)		
Fonds Repère 2020 Sun Life		
Fonds Repère 2025 Sun Life		
Fonds Repère 2030 Sun Life		
Fonds Repère 2035 Sun Life		
Fonds d'obligations canadiennes Beutel Goodman Sun Life		
Fonds revenu mensuel MFS Sun Life (auparavant Fonds revenu mensuel MFS McLean Budden Sun Life)		
Fonds du marché monétaire Sun Life		
Fonds de titres de qualité à taux variable Dynamique	29 août 2013	Ontario
Global Dividend Growers Income Fund	29 août 2013	Ontario
La Compagnie de la Baie d'Hudson	3 septembre 2013	Ontario
NorthWest Healthcare Properties Real Estate Investment Trust	30 août 2013	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale ¹
Fonds du marché monétaire canadien Brandes Fonds équilibré global Brandes Fonds équilibré canadien Sionna Fonds de revenu mensuel Sionna	28 août 2013	Ontario
Fonds international de titres actifs AGF Fonds de croissance active américaine AGF	29 août 2013	Ontario
Les Compagnies Loblaw Limitée	30 août 2013	Ontario
Portefeuille de revenu fixe mondial Harmony	29 août 2013	Ontario

¹ Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : www.sedar.com.

6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Aucune information.

6.6.2 Dispenses de prospectus

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et

la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Bear Lake Gold Ltd.	2011-08-23	11 499 333 unités accréditatives et 14 658 33 unités	3 923 650 \$	7	33	2.3 / 2.5
BNP Paribas Arbitrage SNC	2010-02-24	Certificats	3 885 278 \$	7	85	2.3
Canuc Resources Corporation	2011-03-18	3 728 000 unités	745 000 \$	1	11	2.3
Canuc Resources Corporation	2011-12-22	3 000 000 d'unités	600 000 \$	1	1	2.3
Daiwa House Industry Co., Ltd.	2013-07-31	210 000 actions ordinaires	3 934 111 \$	1	1	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Fire River Gold Corp.	2011-04-08	10 390 326 actions ordinaires et 5 195 163 bons de souscription d'actions ordinaires	5 197 163 \$	1	149	2.3 / 2.5
Metropolitan Life Global Funding I	2013-06-11	Billets	300 000 000 \$	6	36	2.3
Michaels FinCo Holdings, LLC et Michaels FinCo, Inc.	2013-07-29	Billets	10 261 000 \$	1	1	2.3
PNK Finance Corp.	2013-08-05	Billets	7 267 400 \$	1	0	2.3
Tolima Gold Inc.	2011-11-17	38 500 000 reçus de souscription	25 025 000 \$	2	32	2.3 / 2.10

SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Aucune information.

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

6.6.4 Refus

Aucune information.

6.6.5 Divers

Jayden Resources Inc.

Vu la demande présentée à l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») par Jayden Resources Inc. (l'« émetteur ») le 16 août 2013;

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et l'article 2.2(2) du Règlement 41 101 d'établir une version française des documents suivants de l'émetteur qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 20 août 2013 (la « dispense demandée ») :

1. le rapport financier intermédiaire non audité comparatif ainsi que le rapport de gestion qui l'accompagne pour la période terminée le 30 juin 2013;
2. la circulaire de sollicitation de procurations de la direction datée du 24 avril 2013;

(collectivement, les « documents visés »)

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 19 août 2013.

Louis Auger
Directeur du financement des sociétés

Décision n°: 2013-FS-0124

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse www.canlii.org.

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet www.canlii.org/fr/advancedsearch.html, à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».